

Démarche de qualification de guides nature (phase 1 diagnostic territorial)



Le Parc a souhaité s'engager dans la constitution d'un réseau de guides nature en capacité de faire découvrir les patrimoines (naturels, culturels, historiques...) afin de proposer aux clientèles de véritables produits d'excellence de tourisme de nature.



L'objectif de cette première phase de la démarche a porté sur la réalisation d'un **diagnostic** permettant de **préparer le déploiement d'une démarche de qualification de l'offre du tourisme nature**. Pour ce faire, le Parc s'est fait accompagner par un prestataire extérieur l'AFRAT (Association de Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme). Cette association développe ses activités depuis de nombreuses années dans les domaines de la formation pour adultes et de l'accompagnement des territoires aux projets de développement.

La démarche était encadrée par un comité de pilotage constitué de professionnels du tourisme (Agences régionale et départementales du tourisme, offices de tourisme) et de gestionnaires de sites nature.

Le diagnostic a porté sur **l'identification et la mobilisation des acteurs clés** du territoire en termes de compétences en médiation et de connaissances du territoire (intervenants potentiels). En parallèle, l'AFRAT a réalisé l'identification et la mobilisation des acteurs susceptibles de contribuer au développement de l'offre de tourisme de nature commercialisable (futurs bénéficiaires de la formation et de la marque Qualinat, membre du réseau). Dans ce cadre, **3 réunions d'information** ont été réalisées au cours du mois de mai 2019 (à Pont-à-Mousson, Madine et Lindre-Basse). Ces rencontres ont permis d'identifier **une quarantaine** de candidats potentiels qui ont été rencontrés lors d'un entretien individuel. Celui-ci a permis de cerner très précisément les besoins, les attentes mais aussi les contraintes de chacun des candidats.

Les **profils de ces candidats** se sont avérés très hétérogènes : porteurs de projets, hébergeurs, membres d'association de randonnée ou de valorisation du territoire et quelques prestataires d'activité de loisirs. Cette variété de profils, de compétences et de connaissances a laissé apparaître la nécessité de construire un **programme de formation solide et professionnalisant**, tant sur les connaissances, les capacités spécifiques à accompagner en milieu naturel, que sur le volet « entrepreneurial / activité professionnelle » (soit un programme de 100 heures de formation minimum) ainsi que la nécessité de renforcer le volet « experts naturalistes ».



Le diagnostic a également révélé des attentes sur la qualification « Qualinat/Valeurs Parc » à différents degrés (enjeu commercial/ volonté de reconnaissance/ réseau) ainsi qu'une très faible capacité de commercialisation en direct des socioprofessionnels et le besoin de développer des partenariats avec les structures compétentes dans ce domaine. Enfin, le diagnostic a mis en avant la **forte envie de travailler en réseau** pour progresser collectivement et permettre un affichage « commun » autour du tourisme de nature.

A partir de ce diagnostic, il a été décidé de focaliser l'action sur les candidats les plus « mûrs » (soit une vingtaine de personnes) et d'organiser le programme de formation autour de cinq grands axes :

- **Module 1** : Connaissance du territoire (69h) : le PNRL / les espaces protégés, sensibles / les paysages / faune & flore / patrimoine culturel.
- **Module 2** : Professionnalisation : devenir guide nature (14h) : rôle des acteurs / cadre juridique et légal, statuts et assurances / économie touristique.
- **Module 3** : Techniques de guidage et gestion de groupe (28h) : Construction et structuration d'une offre / techniques spécifiques de guidage / posture / méthodes d'animation.
- **Module 4** : Secourisme et gestion de la sécurité en milieu naturel (21h) : prévention / procédures / techniques et interventions.
- **Module 5** : Amélioration continue de la qualité (14h) : démarche Qualinat, Valeurs Parc / appropriation et expérimentation.

Le déploiement du programme de formation fera l'objet de la phase 2 de l'action (2019-2020).

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de la Région Grand Est (18%) et des programmes européens LEADER « Moselle Sud » (45%) et « Ouest du Parc naturel régional de Lorraine » (37%).